

Laudatio par Maître Louis Oster, Président du jury

Cher Président SOMMARUGA,

En ma qualité de Président du Jury ayant proposé au Comité de l'Association des Amis de Marcel Rudloff de vous attribuer le Prix de la Tolérance 2011, je suis heureux du grand honneur qui m'échoit de prononcer ce qu'on a coutume d'appeler la laudatio et ce, en cette Ville de Strasbourg qui, après avoir connu des allées et venues tragiques est devenue, grâce à sa Cour Européenne, la capitale des Droits de l'Homme.

La tradition –qui a maintenant près de trois lustres d'âge- veut que j'articule mon propos sur les motifs justifiant notre choix, en opérant par deux points, à savoir mettre tour à tour en place votre identité et remettre ensuite,-- sous les yeux de l'assistance, vos actions empreintes de tolérance.

Toutefois, je voudrais ne pas m'abandonner à des banalités interchangeables, mais plutôt souligner ce qui, dans votre cas, cher Président SOMMARUGA, échappe sinon à la loi commune, du moins à la tentation de l'habituel.

Sur mon premier point c'est-à-dire vos origines et, pour parler moderne, vos racines, nous avons été amenés à constater que votre existence a été en plein accord avec les principes d'humanité et de tolérance, que vous aviez acquis au cours de votre jeunesse. Principes qui vous avaient été inculqués par vos parents profondément chrétiens.

Votre père ayant dû –pour des raisons professionnelles- implanter le domicile familial à Rome, vous y êtes né le 29 décembre 1932 et vous avez su, quoique de nationalité suisse, parler l'italien avant d'apprendre l'allemand, langue dominante dans la Confédération Helvétique.

Après l'époque du lycée et de la condition d'élève réalisés en un premier temps à Rome, puis à Lugano situé dans votre Canton d'origine le Tessin, vous poursuivez votre formation à l'Université de Zurich, avec ce sérieux profond et ce goût du bel ouvrage qui forment l'essentiel de votre caractère. Vous vous mettez sans difficulté au niveau supérieur des épreuves qui vous conduiront à la Maîtrise et, un peu plus tard, au diplôme d'études supérieures commandant l'accès, en 1957, au Doctorat en Droit (obtenu avec la mention *magna cum laude*).

Recruté -à l'issue de vos études- par un secteur bancaire zurichois perspicace, vous y avez acquis une riche expérience dans le domaine économique. Toutefois, marqué par la carrière de votre père -qui représenta momentanément et notamment le Liberia auprès du Vatican- vous avez opté en 1959 pour une carrière dans le Corps diplomatique suisse qui vous a permis de travailler successivement à La Haye, à Rome (votre ville natale), à Genève et à Berne.

Vos exceptionnelles qualités de diplomate ayant été remarquées par le Gouvernement Fédéral Suisse, vous vous êtes vu attribuer, entre 1969 et 1973, des fonctions importantes dans la Délégation Suisse auprès de l'EFTA, le GATT, l'UNCTAD et l'ECE/UN à Genève et, entre 1973 et 1975, le poste de Secrétaire Général Adjoint auprès de l'EFTA.

Nommé Ambassadeur en 1976, vous avez été nommé délégué suisse pour les Trade Agreements, en 1984, Sous-Secrétaire d'Etat au Département Fédéral Suisse des Affaires Etrangères entre 1984 et 1987 et, après votre entrée au Comité International de la Croix Rouge en 1986, vous en avez été élu son Président en 1987.

Au lieu de jouir pleinement d'une retraite bien méritée, vous avez mis vos talents et vos compétences à la disposition de nombreux organismes militant en faveur de la tolérance et, notamment de « Initiatives et changement international ».

Sur mon second point, à savoir vos mérites acquis dans le domaine de la tolérance, ils résultent à l'évidence du principe émis par l'écrivain Emmanuel MOUNIER, que vous avez très probablement inconsciemment adopté : « Je n'existe que dans la mesure où j'existe pour autrui ».

Dès votre jeune âge, dès votre entrée dans la vie active, ce principe de disponibilité pour autrui et de tolérance a inspiré votre action.

Toutefois votre entrée au Comité International de la Croix Rouge en 1986 et votre élection en mai 1987 à sa Présidence, vous ont permis de développer plus amplement ces principes.

Confronté, pendant votre mandat, à d'importants défis en raison de la montée de nouvelles formes de violence sur pratiquement tous les continents (et, spécialement à celui du massacre à GROZNY en Tchétchénie, en décembre 1996, de six délégués de la Croix Rouge), vous vous êtes fait l'ardent défenseur d'une action humanitaire indépendante, impartiale, mais tolérante, proche des victimes de la violence armée.

Vous vous êtes particulièrement engagé dans le développement du Droit International humanitaire en militant pour l'adoption de nouveaux traités.

De 1987 à 1998, le nombre des Etats ayant ratifié les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels de 1977 a été impressionnant, dès lors que le nombre des Etats partis aux conventions est passé de 165 à 188 et que le nombre de ceux ayant ratifié les protocoles additionnels a plus que doublé.

Dans les années 1990, vous avez fait accepter de nouvelles normes prohibant l'emploi de certaines armes. Les armes aveuglantes (laser) ont été interdites en 1998, après que le CICR –sur la base de ses recherches- ait convaincu, par votre voix, les Etats que l'emploi de ces armes était contraire au Droit International. C'est la première fois dans l'histoire qu'une arme a été interdite avant d'avoir été utilisée dans un conflit. En outre, le CICR, toujours sous votre présidence, a joué un rôle important, en mars 1999, dans l'interdiction totale des mines anti personnelles.

En mettant à la disposition de la Communauté internationale la riche expérience du CICR, vous avez contribué à la création à Rome, en 1998, de la Cour Pénale Internationale chargée de poursuivre et de réprimer les crimes de guerre.

Au moment de votre retraite, vous semblez vous être souvenu de la phrase de Martin Luther KING, remontant à l'année 1967 : « J'ai fait le rêve que les hommes, un jour... comprendront qu'ils sont faits pour vivre ensemble, comme des frères..., que la fraternité deviendra le premier sujet à traiter d'un homme d'affaires et le mot d'ordre d'un gouvernant ».

En votre qualité de Président honoraire d'Initiatives et Changement International, vous soutenez l'appel spirituel de Genève demandant entre autres, de ne pas invoquer une force religieuse ou spirituelle pour justifier la violence.

Ainsi, votre contribution à la vertu de tolérance, dont je n'ai retenu que quelques points parmi d'autres, étant particulièrement vraie, profonde et juste, méritait d'être reconnue très publiquement, dans le cadre de cette Cour Européenne des Droits de l'Homme.